

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 472

26 février 2013

SOMMAIRE

5892 Investissement S.à r.l.	22638	Lumédia S.A.	22656
A.C.I. Energy S.à r.l.	22629	Lumine S.A.	22656
Al Beauty & Cy S.C.A.	22613	Luxembourg Elmira 6 Sàrl	22613
Constellation Software Luxembourg	22652	Maison du Dessert S.à r.l.	22610
European Plast Research & Development	22637	Management Tower Europe S.à r.l.	22615
FAR S.A.	22627	M&M Invest Holding	22656
FEULEN - Solar s.c.	22640	Munsee S.A.	22655
Harvest Consulting s.à r.l.	22644	MWZ Finance S.à r.l.	22627
Imexlux S.A.	22624	Narina Holding S.A.	22654
JLPA Luxco S.à r.l.	22646	Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL	22654
Jutland Retail	22649	Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.	22655
Kensington Finest Properties International	22615	PLF Investments S.A.	22655
Lana Invest S.à r.l.	22656	Rouge Tomate Group	22636
Lion Walk S.à r.l.	22655	Twenty Gallon Water System S.A.	22624
Longitude S.A.	22610		

Maison du Dessert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.148.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 18/01/2013.

Référence de publication: 2013012391/10.

(130013971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Longitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.031.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederaanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of LONGITUDE S.A., a company limited by shares having its registered office at 42, avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 170031 incorporated by deed of the undersigned notary on 28 June 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 9 August 2012 number 1986 (the "Company").

The meeting is presided by Mr. Benoît ROSIER, private employee, with professional residence at 42, avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg,

Who appointed as secretary Mrs. Sophie MATHOT, private employee with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Nancy BANKHEAD, private employee, with professional residence at 42, avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the share capital from its amount of EUR 100,000 to an amount of EUR 1,100,000 by issue of 1,000,000 new shares having a par value of EUR 1 each, entirely paid-in;

2.- Subscription of all the new shares by the sole shareholder of the Company;- Fully payment in cash.

3.- Change of article 5 §1 of the Company's articles of incorporation to be read as follows: The Company has a share capital of one million one hundred thousand euro (EUR 1,100,000.-) divided into one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

4. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxyholder of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting (i.e. 100,000 shares) and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of EUR 100,000 (one thousand Euros) to EUR 1,100,000 (one million one hundred thousand Euros) by issuing of 1,000,000 (one million Euros) new shares each with a par value of EUR 1 (one Euro), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The total of the new shares are then subscribed, by the Company's sole shareholder:

International Securities Exchange Holdings, Inc, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 60 Broad Street, New York, New York, USA 10004, registered with the Department of State of

Delaware, Corporate Division, in Dover in the United States under corporate file number 3873520, represented by Mr Benoît ROSIER, prenamed, by virtue of a proxy as mentioned hereabove, which declares to subscribe for the 1,000,000 newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to EUR 1,000,000.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of one million Euros (EUR 1,000,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 5 § 1 of the statutes to be read as follows:

Art. 5. §1. The Company has a share capital of one million one hundred thousand euro (EUR 1,100,000.-) divided into one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 2,200.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le vingtième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LONGITUDE S.A., avec siège social au 42, avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 170031, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2012 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1986 du 9 août 2012 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît ROSIER, employé privé, demeurant professionnellement au 42, avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nancy BANKHEAD, employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg, qui exercera également la fonction de secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant de EUR 100.000 au montant de EUR 1.100.000 par l'émission de 1.000.000 de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, intégralement libérées;

2.- Souscription des nouvelles actions par l'associé unique de la Société; - Libération intégrale en espèces.

3.- Modification de l'article 5 §1 des statuts qui aura la teneur suivante: La Société a un capital social d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) représenté par un million cent mille (1.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

4.- Divers

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne vaut rien" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée (à savoir 100.000 actions), il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 1.100.00 (un millions cent mille euros) par l'émission de 1.000.000 (un million) de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique de la Société à savoir International Securities Exchange Holdings, Inc, une société constituée sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 60, Broad Street, New York, USA 10004, enregistrée auprès de Département d'Etat de l'état du Delaware, Corporate Division à Dover aux Etats Unis sous le numéro 3873520, ici représentée par Monsieur Benoît ROSIER, précité en vertu d'une procuration comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire les 1.000.000 d'actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 1.000.000 (un million d'euros).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 §1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. §1. La Société a un capital social d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) représenté par un million cent mille (1.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Nancy Bankhead Benoît Rosier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012 LAC / 2012 / 61830 Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009494/152.

(130010576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Al Beauty & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012708/10.

(130014682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Luxembourg Elmira 6 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.688.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned,

THERE APPEARED

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered at the Companies' House under the number 04693597,

here represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on 21 December 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.688, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 13 September 2006, number 1708, page 81974. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 3 October 2006, published in the Memorial C dated 11 November 2006 (number 2111, page 101305).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Facts Services, a société anonyme having its registered office at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House sous le numéro 04693597,

représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 21 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Luxembourg Elmira 6 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 117.688, a été constituée suivant notarié en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 septembre 2006, numéro 1708, page 81974. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C du 11 novembre 2006 (numéro 2111, page 101305).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Facts Services, une société anonyme ayant son siège social au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

22615

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation EAC/2013/128. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013009499/98.

(130010509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Kensington Finest Properties International, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.997.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «KENSINGTON FINEST PROPERTIES INTERNATIONAL», ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 163.997,

tenue en date du 13 décembre 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 14 décembre 2012, sous le référence DIE/2012/14972,

que les actionnaires de la société prédite ont pris les résolutions suivantes:

- Nomination en tant qu'administrateur de Madame Ingrid BONAKDAR, née à Jaad (Roumanie), le 2 avril 1968, demeurant à CH-8280 Kreuzlingen, Hafenstrasse 50, pour une durée de six ans, avec effet immédiat.

- Constatation que la durée des mandats des administrateurs, à savoir la société «ULB Consult», RCS B 145.741, avec siège à L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, et de Monsieur Mehrdad BONAKDAR, né à Teheran (Iran) le 20 septembre 1969, demeurant à E-07180 Santa Ponsa, 11, Calle Bruselas, seront limités pour une durée de six (6) ans.

- Démission de la société «Tonus & Cunha Associés SARL», RCS B 139.158, avec siège à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, en tant que commissaire au compte, avec effet immédiat;

- Nomination de la société «FIDU-CONCEPT SARL», RCS B 38.136, avec siège à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en tant que commissaire au compte, pour une durée de 6 ans.

Ettelbruck, le 14 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2013009477/26.

(130010776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Management Tower Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.267.

—
In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of of Management Tower Europe S.à r.l. (formerly Pyrrha S.à r.l.), a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 4 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1693 of 5 July 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.267 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 27 November 2012, not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 9.33 am by Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Caroline Taudière, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Alessandro Sorcinelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven thousand two hundred fifty euro (EUR 11,250.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-three thousand seven hundred fifty euro (EUR 23,750.-).

2 To issue eleven thousand two hundred fifty (11,250) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new class A ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred forty-eight thousand five hundred twenty-seven euro (EUR 148,527.-) by the existing shareholders and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To approve the issuance of convertible preferred equity certificates to the existing shareholders of the Company and to approve the determination by the Company's managers of the number and the terms and conditions of such convertible preferred equity certificates.

6 To qualify Lux Business Management S.a r.l., existing manager of the Company, as class B manager of the Company, and to determine the date of such qualification.

7 To appoint Michael Gearon, as class A manager of the Company and to determine the date of such appointment.

8 To appoint Onno Bouwmeister, as class B manager of the Company and to determine the date of such appointment.

9 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven thousand two hundred fifty euro (EUR 11,250.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-three thousand seven hundred fifty euro (EUR 23,750.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue eleven thousand two hundred fifty (11,250) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. Adam Gifari, residing at Menara BCA, 55th floor, Jl. M.H. Thamrin No. 1, Jakarta 10310, Indonesia (the "Subscriber 1");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe for one hundred sixty-two (162) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of two thousand one hundred thirty-three euro and twenty-four cents (EUR 2,133.24) and to fully pay in cash for these shares.

2. Aryo Wibisono, residing at Jl Brawijaya Raya No. 17, Jakarta Selatan, Indonesia (the "Subscriber 2");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe for three hundred twenty-three (323) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of four thousand two hundred sixty-seven euro and forty-nine cents (EUR 4,267.49) and to fully pay in cash for these shares.

3. Blake Rosen, residing at 1135 Peachtree Battle Ave, Atlanta, Georgia 30327, United States of America (the "Subscriber 3");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 3 declared to subscribe for two hundred fifty-eight (258) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of three thousand four hundred twelve euro and thirty-nine cents (EUR 3,412.39) and to fully pay in cash for these shares.

4. Billy McCarroll, residing at 1820 Peachtree Road, Unit #1114, Atlanta, GA 30309, United States of America (the "Subscriber 4");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 4 declared to subscribe for two hundred fifty-eight (258) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of three thousand four hundred twelve euro and thirty-nine cents (EUR 3,412.39) and to fully pay in cash for these shares.

5. Deemer Dana, residing at Menara BCA, 55th floor, Jl. M.H. Thamrin No.1, Jakarta 10310, Indonesia (the "Subscriber 5");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 5 declared to subscribe for one hundred thirty (130) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of one thousand seven hundred ten euro and twenty cents (EUR 1,710.20) and to fully pay in cash for these shares.

6. Michael Bucey, residing at 8917 South Old State Road, PMB 168, Lewis Center, OH 43035, United States of America (the "Subscriber 6");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 6 declared to subscribe for three hundred twenty-three (323) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of four thousand two hundred sixty-seven euro and forty-nine cents (EUR 4,267.49) and to fully pay in cash for these shares.

7. Ivan Ramirez, residing at 722 Adams Street, Unit 2, Boston, MA 02122, United States of America (the "Subscriber 7");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 7 declared to subscribe for one hundred sixty-two (162) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of two thousand one hundred thirty-three euro and twenty-four cents (EUR 2,133.24) and to fully pay in cash for these shares.

8. Michael Gearon, residing at 3350 Riverwood Parkway, Suite 2070, Atlanta, Georgia 30339, United States of America (the "Subscriber 8");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 8 declared to subscribe for four thousand eight hundred forty-nine (4,849) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of sixty-four thousand eighteen euro and thirty-two cents (EUR 64,018.32) and to fully pay in cash for these shares.

9. Peter Egbertsen, residing at 22 Leonie Hill Road, 05-01 Singapore 239195, Singapore (the "Subscriber 9");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 9 declared to subscribe for three thousand two hundred thirty-three (3,233) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of forty-two thousand six hundred eighty-one euro and eighty-nine cents (EUR 42,681.89) and to fully pay in cash for these shares.

10. Murillo Penchel, residing at 10 Cuscaden Walk, #12-03, Four Seasons Park, Singapore 249693, Singapore (the "Subscriber 10");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 10 declared to subscribe for three hundred twenty-three (323) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of four thousand two hundred sixty-seven euro and forty-nine cents (EUR 4,267.49) and to fully pay in cash for these shares.

11. Ricardo Wilke, residing at 10 Cuscaden Walk, #12-03, Four Seasons Park, Singapore 249693, Singapore (the "Subscriber 11");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 11 declared to subscribe for six hundred forty-eight (648) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of eight thousand five hundred forty-two euro and ninety-eight cents (EUR 8,542.98) and to fully pay in cash for these shares.

12. Steve Weiss, residing at 503 - 12th Street, Unit 6, Miami Beach, FL 33139, United States of America (the "Subscriber 12");

represented by Me Mac Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 12 declared to subscribe for three hundred twenty-three (323) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of four thousand two hundred sixty-seven euro and forty-nine cents (EUR 4,267.49) and to fully pay in cash for these shares.

13. Steve Mudder, residing at 3350 Riverwood Parkway, Suite 2070, Atlanta, Georgia 30339, United States of America (the "Subscriber 13");

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 13 declared to subscribe for two hundred fifty-eight (258) new class A ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of three thousand four hundred twelve euro and thirty-nine cents (EUR 3,412.39) and to fully pay in cash for these shares.

The total amount of one hundred fifty-nine thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 159,777.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the eleven thousand two hundred fifty (11,250) new class A ordinary shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twenty-three thousand seven hundred fifty euro (EUR 23,750.-) which is divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand two hundred fifty (1,250) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

- one thousand two hundred fifty (1,250) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the issuance of convertible preferred equity certificates to the existing shareholders of the Company and to approve the determination by the Company's managers of the number and the terms and conditions of such convertible preferred equity certificates.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to qualify Lux Business Management S.à r.l., existing manager of the Company, as class B manager of the Company, with effective date as of 17 December 2012.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Michael Gearon, residing at 3350 Riverwood Parkway, Suite 2070, Atlanta, Georgia 30339, United States of America, as class A manager of the Company, with effect as of 17 December 2012 and for an unlimited duration.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Onno Bouwmeister, private employee, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as class B manager of the Company, with effect as of 17 December 2012 and for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.55 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour de décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Management Tower Europe S.à r.l. (auparavant Pyrrha S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1693 du 5 juillet 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.267 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 novembre 2012, en cours de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.33 heures sous la présidence de Maître Marc Frantz, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Caroline Taudière, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Alessandro Sorcinelli, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750,-).

2 Émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) de parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quarante-huit mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 148.527,-) par les associés existants à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Approbation de l'émission de convertible preferred equity certifiées aux associés existants de la Société et approbation de la détermination par les gérants de la Société du nombre et des conditions générales de ces convertible preferred equity certifiées.

6 Qualification de Lux Business Management S.à r.l., gérant existant de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société et détermination de la date de cette qualification.

7 Nomination de Michael Gearon en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, et détermination de la date de cette nomination.

8 Nomination de Onno Boumeister en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, et détermination de la date de cette nomination.

9 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. Adam Gifari, demeurant à Menara BCA, 55ième étage, Jl. M.H. Thamrin No. 1, Jakarta 10310, Indonésie (le «Souscripteur 1»);

représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire cent soixante-deux (162) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux mille cent trente-trois euros et vingt-quatre centimes (EUR 2.133,24) par le Souscripteur 1 à libérer intégralement en espèces.

2. Aryo Wibisono, demeurant à Jl Brawijaya Raya No. 17, Jakarta Selatan, Indonésie (le «Souscripteur 2»);

représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire trois cent vingt-trois (323) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre mille deux cent soixante-sept euros et quarante-neuf centimes (EUR 4.267,49) par le Souscripteur 2 à libérer intégralement en espèces.

3. Blake Rosen, résident à 1135 Peachtree Battle Ave, Atlanta, Georgia 30327, États-Unis (le «Souscripteur 3»);
représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire deux cent cinquante-huit (258) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille quatre cent douze euros et trente-neuf centimes (EUR 3.412,39) par le Souscripteur 3 à libérer intégralement en espèces.

4. Billy McCarroll, résident à 1820 Peachtree Road, Unit #1114, Atlanta, GA 30309, États-Unis (le «Souscripteur 4»);
représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire deux cent cinquante-huit (258) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille quatre cent douze euros et trente-neuf centimes (EUR 3.412,39) par le Souscripteur 4 à libérer intégralement en espèces.

5. Deemer Dana, résident à Menara BCA, 55th floor, Jl. M.H. Thamrin No.1, Jakarta 10310, Indonésie (le «Souscripteur 5»);
représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire cent trente (130) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille sept cent dix euros et vingt centimes (EUR 1.710,20) par le Souscripteur 5 à libérer intégralement en espèces.

6. Michael Bucey, résident à 8917 South Old State Road, PMB 168, Lewis Center, OH 43035, États-Unis (le «Souscripteur 6»);
représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 6 a déclaré souscrire trois cent vingt-trois (323) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre mille deux cent soixante-sept euros et quarante-neuf centimes (EUR 4.267,49) par le Souscripteur 6 à libérer intégralement en espèces.

7. Ivan Ramirez, résident à 722 Adams Street, Unit 2, Boston, MA 02122, États-Unis (le «Souscripteur 7»);
représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 7 a déclaré souscrire cent soixante-deux (162) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux mille cent trente-trois euros et vingt-quatre centimes (EUR 2.133,24) par le Souscripteur 7 à libérer intégralement en espèces.

8. Michael Gearon, résident à 3350 Riverwood Parkway, Suite 2070, Atlanta, Georgia 30339, États-Unis (le «Souscripteur 8»);
représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 8 a déclaré souscrire à quatre mille huit cent quarante-neuf (4.849) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatre mille dix-huit euros et trente-deux centimes (EUR 64.018,32) par le Souscripteur 8 à libérer intégralement en espèces.

9. Peter Egbertsen, résident à 22 Leonie Hill Road, 05-01 Singapore 239195, Singapore (le «Souscripteur 9»);
représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 9 a déclaré souscrire trois mille deux cent trente-trois (3.233) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux mille six cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 42.681,89) par le Souscripteur 9 à libérer intégralement en espèces.

10. Murillo Penchel, résident à 10 Cuscaden Walk, #12-03, Four Seasons Park, Singapore 249693, Singapore (le «Souscripteur 10»);

représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 10 a déclaré souscrire trois cent vingt-trois (323) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre mille deux cent soixante-sept euros et quarante-neuf centimes (EUR 4.267,49) par le Souscripteur 10 à libérer intégralement en espèces.

11. Ricardo Wilke, résident à 10 Cuscaden Walk, #12-03, Four Seasons Park, Singapore 249693, Singapore (le «Souscripteur 11»);

représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 11 a déclaré souscrire six cent quarante-huit (648) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit mille cinq cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 8.542,98) par le Souscripteur 11 à libérer intégralement en espèces.

12. Steve Weiss, résident à 503 - 12th Street, Unit 6, Miami Beach, FL 33139, États-Unis (le «Souscripteur 12»);

représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 12 a déclaré souscrire trois cent vingt-trois (323) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre mille deux cent soixante-sept euros et quarante-neuf centimes (EUR 4.267,49) par le Souscripteur 12 à libérer intégralement en espèces.

13. Steve Mudder, résident à 3350 Riverwood Parkway, Suite 2070, Atlanta, Georgia 30339, États-Unis (le «Souscripteur 13»);

représenté par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 13 a déclaré souscrire deux cent cinquante-huit (258) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille quatre cent douze euros et trente-neuf centimes (EUR 3.412,39) par le Souscripteur 13 à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 159.777,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires de catégorie A nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750,-) qui est divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver l'émission de convertible preferred equity certifiâtes aux associés existants de la Société et d'approuver la détermination par les gérants de la Société du nombre et des conditions générales de ces convertible preferred equity certifiâtes.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de qualifier Lux Business Management S.à r.l., gérant existant de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet à compter du 17 décembre 2012.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer Michael Gearon, demeurant au 3350 Riverwood Parkway, Suite 2070, Atlanta, Georgia 30339, États-Unis, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet à compter du 17 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer Onno Bouwmeister, employé privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet à compter du 17 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.55 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, C. Taudière, A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1683. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007046/460.

(130008101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Imexlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 34, Cité Jacques Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.653.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Mondercange le 24 janvier 2013 à 11.00 heures.

Les actionnaires de la société 'IMEXLUX S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- ratification de la démission de Madame Irène A. REUTER, demeurant à L-3944 Mondercange, 34, Cité J. Steichen, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué

- nomination à la fonction d'administrateur, Monsieur Michel GRECO, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange. Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- nomination à la fonction d'administrateur-délégué, Monsieur Benoît Christian M. LEJEUNE, demeurant à B-1170 Bruxelles, 8, avenue des Naiades. Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- * Monsieur José DHUR,

demeurant à L-3944 Mondercange, 34, Cité J. Steichen,

- * Monsieur Benoît Christian M. LEJEUNE,

demeurant à B-1170 Bruxelles, 8, avenue des Naiades.

- le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- * Monsieur José DHUR,

demeurant à L-3944 Mondercange, 34, Cité J. Steichen.

- le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

- Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Mondercange, le 24 janvier 2013.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2013013074/35.

(130015206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Twenty Gallon Water System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.290.

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of January.

Before Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 16th August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1426 of 21st December 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register at section B under number 110.290.

The Articles of Incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 15th June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1690 of 9th September 2006.

The meeting is opened at 9.19 a.m. and chaired by Mrs Jacqueline HONYMUS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Mr Roberto LAVISTA SEGUI as liquidator and determination of his powers.

II) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed therewith.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) As it appears from the attendance list, the 155,540 (one hundred fifty-five thousand five hundred forty) shares representing the whole share capital of the Company are duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, the Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting resolves to appoint as liquidator Mr Roberto LAVISTA SEGUI, born in Washington DC (U.S.A.), on 11th September 1948, residing in Buenos Aires (Argentina), Carlos Pellegrini 1427, 3rd Floor.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.30 a.m.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,750 (one thousand seven hundred fifty euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date above written.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1426 du 21 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 110.290.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1690 du 9 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 09.19 heures sous la présidence de Madame Jacqueline HONYMUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de M. Roberto LAVISTA SEGUI comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 155.540 (cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Roberto LAVISTA SEGUI, né à Washington DC (États-Unis), le 11 septembre 1948, domicilié à Buenos Aires (Argentine), Carlos Pellegrini 1427, 3^e étage.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.750 (mille sept cent cinquante).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Honymus, S. Boulard, C. Grundheber, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 janvier 2013, REM/2013/64. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009788/127.

(130010454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

MWZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.838.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts sociales de la Société MWZ Finance Sàrl signé en date du 23/01/2013 entre la Société Andorra Immobilien GmbH et la Société MWZ Group GmbH, avec adresse au Handelskai 94-96, A-1200 Wien, Österreich, la Société MWZ Group GmbH devient associé unique de la Société MWZ Finance Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013013203/17.

(130015592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

FAR S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.706.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand twelve, on the twenty first day of December,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

The undersigned, Stichting FAR, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 33203015 and having its registered office at Luna ArenA, Herikerberweg 238, 1101 CM Amsterdam, Zuidoost, the Netherlands, hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. FAR S.A., a limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 143.706, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 17th December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 108 of the 17th January 2009,

II. the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31.000.-EUR) represented by thirty one (31) shares with a nominal value of thousand euro (1,000.- EUR) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of his mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately eight hundred Euro (800.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Stichting FAR, une fondation régie par le droit Néerlandais, enregistrée auprès du Registre de Commerce Néerlandais, sous le numéro 33203015, ayant son siège social au Luna ArenaA, Herikerberweg 238, 1101CM Amsterdam, Zuidoost, Pays-Bas, représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société FAR S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy Scheffer, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.706, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Georges Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 10 janvier 2009;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trente et un (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000.- EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62629. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009328/91.

(130010628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

A.C.I. Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.144.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the fourteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "A.C.I. Energy S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one U.S Dollar (USD 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twenty thousand (20,000) shares of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

All the twenty thousand (20,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 15,285.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B of the company for an unlimited duration:

Managers of the category A:

- Mr. Jorge Alberto DEL AGUILA, company director, born in Buenos Aires (Argentina), on August 9, 1987, residing professionally at Honduras 5663 (C1414BNE) Ciudad Aeronoma de Buenos Aires, Argentina,
- Mr. Martin Franscico Antranik EURNEKIAN, company director, born in Buenos Aires (Argentina), on November 28, 1978, residing professionally at Route 101, km 19,95; International Airport of Carrasco, CP 14000 Canelones, Uruguay, and
- Mr. Daniel Guillermo SIMONUTTI, company director, born in Buenos Aires (Argentina), on October 2, 1953, residing professionally at Honduras 5663 (C1414BNE) Ciudad Aeronoma de Buenos Aires, Argentina.

Managers of the category B:

- Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and
- Mr. Mark VRIJHOEF, company director, born in Zaanstad (The Netherlands), on September 12, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "A.C.I. Energy S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars U.S. (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un Dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille Dollars U.S. (USD 20.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 15.285,-.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Jorge Alberto DEL AGUILA, administrateur de sociétés, né à Buenos Aires (Argentine), le 9 août 1987, demeurant professionnellement à Honduras 5663 (C1414BNE) Ciudad Aeronoma de Buenos Aires, Argentine,
- Monsieur Martin Franscico Antranik EURNEKIAN, administrateur de sociétés, né à Buenos Aires (Argentine), le 28 novembre 1978, demeurant professionnellement à Route 101, km 19,95; Aéroport International de Carrasco, CP 14000 Canelones, Uruguay, et
- Monsieur Daniel Guillermo SIMONUTTI, administrateur de sociétés, né à Buenos Aires (Argentine), le 2 octobre 1953, demeurant professionnellement à Honduras 5663 (C1414BNE) Ciudad Aeronoma de Buenos Aires, Argentine.

Gérants de catégorie B:

- Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Vénézuëla), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and
- Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006548/375.

(130007096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Rouge Tomato Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.169.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Rouge Tomato Group, une société anonyme ayant son siège social 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.169, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1946 en date du 11 septembre 2007.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 525 du 28 février 2012.

L'assemblée générale est présidée par Madame Anne Goffard, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadège Clementz, employée privée, demeurant à Fameck (France);

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Guéry, employée privée, demeurant à Chesny (France).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 6.031 pour le porter de son montant actuel de EUR 8.525.675 à EUR 8.531.706 par la création et l'émission de 6.031 nouvelles Actions Privilégiées C ayant une valeur nominale de un Euro par apport en numéraire et sous réserve du paiement simultané d'une prime d'émission d'un montant de EUR 6.024.969.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Autorisation au conseil d'administration de rembourser la prime d'émission.

5. Pouvoir à conférer à Madame Anne Goffard pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sous les points 1 à 4.

7. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que les quatre millions deux cent mille (4.200.000) actions de classe A, les quatre millions trois cent mille (4.300.000) actions de classe B et les vingt-cinq mille six cent soixante-quinze (25.675) actions privilégiées C sont présentes ou valablement représentées à l'assemblée, en conséquence de quoi, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille trente et un Euro (EUR 6.031) pour le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent vingt-cinq mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 8.525.675) à huit millions cinq cent trente et un mille sept cent six Euro (EUR 8.531.706) par la création et l'émission de six mille trente et une (6.031) nouvelles Actions Privilégiées C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par apport en numéraire et sous réserve du paiement simultané d'une prime d'émission d'un montant de six millions vingt-quatre mille neuf cent soixante-neuf Euro (EUR 6.024.969).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires ayant pris acte de la renonciation par Mr Emmanuel Verstraeten, à son droit de souscription préférentiel, est intervenue Madame Anne Goffard, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de Westend S.A., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur (R.C.S. B 93.165).

La comparante déclare souscrire aux six mille trente et une (6.031) nouvelles Actions Privilégiées C et déclare les libérer entièrement par un apport en numéraire de six millions trente et un mille Euro (EUR 6.031.000). L'apport en numéraire est affecté comme suit:

- (i) un montant de six mille trente et un Euro (EUR 6.031) est affecté au compte capital social de la Société; et
- (ii) un montant de six millions vingt-quatre mille neuf cent soixante-neuf Euro (EUR 6.024.969) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Par conséquent, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et lesdits paiements, et d'allouer les six mille trente et une (6.031) nouvelles Actions Privilégiées C à Westend S.A. La preuve du paiement total de six millions trente et un mille Euro (EUR 6.031.000) a été rapportée au notaire soussigné par un certificat bancaire, ce qui est expressément constaté par la présente.

Troisième résolution

Pour la mise en concordance des Statuts avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de remplacer la teneur du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts par:

"Le capital social souscrit de la Société s'élève à huit millions cinq cent trente et un mille sept cent six Euro (EUR 8.531.706), représenté par:

- (i) quatre millions deux cent mille (4.200.000) actions de classe A (les "Actions de Classe A"),
- (ii) quatre millions trois cent mille (4.300.000) actions de classe B (les "Actions de Classe B"),
- (iii) trente et un mille sept cent six (31.706) actions privilégiées C (les "Actions Privilégiées C")."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à rembourser intégralement ou en partie la Prime d'Emission aux actionnaires détenteurs d'Actions Privilégiées C jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tout pouvoir à Madame Anne Goffard afin d'accomplir toute formalité nécessaire par la prise des résolutions qui précèdent et, notamment de procéder à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions nominatives.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 4.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOFFARD, N. CLEMENTZ, C. GUÉRY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62541. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007258/94.

(130008197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

(E.P.R.D.) S.A., European Plast Research & Development, Société Anonyme.

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 150.523.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2012, les résolutions suivantes ont été prises:

Le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions PREMIER TAX SA, ayant son siège social à Luxembourg est révoqué avec effet immédiat.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B121820 est nommé commissaire aux comptes en son remplacement. Le mandat du commissaire aux comptes n'expirera qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013012941/17.

(130015020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

5892 Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 174.167.

STATUTS

L'an deux mille douze,

le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Christophe MARTIN, gérant de société, né à Lyon (France), le 26 août 1958, demeurant au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

ici représenté par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre la partie comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société aura encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. La Société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui feront partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

La Société pourra en général faire toutes autres opérations commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «5892 Investissement S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par Monsieur Jean-Christophe MARTIN, prénommé, en sa qualité d'associé unique et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Christophe MARTIN, gérant de société, né à Lyon (France), le 26 août 1958, demeurant au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des statuts le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Le siège social de la société est établi au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/350. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013007481/144.

(130007463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

FEULEN - Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.979.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le 20 novembre,

Entre les soussignées:

Monsieur BRAUN Camille, demeurant à L-9180 Oberfeulen, 36 route d'Arlon,
 Monsieur ENGELDINGER Christian, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 29 an der Gewan,
 Monsieur FLAMMANG Pierre, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 31 Belle-Vue,
 Monsieur GRAF Jean, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 16 route de Bastogne,
 Monsieur HANSEN Alain, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 2a rue de la Fail,
 Madame HANSEN Véronique, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 2a rue de la Fail,
 Monsieur HOEKSTA Harman, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 20a montée du Knapp,
 Monsieur JACOBY Daniel, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 50 rue Dudley Yves,
 Monsieur KAYSER Joël, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 2 op der Tomm,
 Monsieur MOUSEL Edouard, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 13 route de Bastogne,
 Monsieur PHILIPPE Roland, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 12 Millischpaesch,
 Monsieur SCHOUBBEN Xavier, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 18 Belle-Vue,
 Monsieur THILTGES Michel, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 8 rue de la Montagne,
 Monsieur THILTGES Guy, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 17 rue de la Montagne,
 Monsieur TRINIANE Francis, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 1 rue de l'Acht,
 Monsieur WANTZ Gilbert, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 23 rue de la Wark,
 Monsieur WELTER Jerry, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 1 rue des Peupliers,
 Monsieur WINKIN Fernand, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 48a, Belle-Vue,
 Monsieur ZAHLES Patrick, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 13 rue Neuve,
 Monsieur ZIMMER Albert, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 26 rue Dudley Yves,
 ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',
 il a été constitué une société civile particulière dans le sens des article 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. La société est dénommée société civile «FEULEN - Solar s.c».

Art. 2. Siège sociale. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 25 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 27,00 kWp qui sera installée sur le toit du Centre Sportif à L-9176 Niederfeulen, 44a. route de Bastogne L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 27.00 kWp, représenté par 108 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000.- Eur.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur BRAUN Camille, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ENGELDINGER Christian, a apporté 4 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 4/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur FLAMMANG Pierre, a apporté 5 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 5/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur GRAF Jean, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur HANSEN Alain, a apporté 8 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 8/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame HANSEN Véronique, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur HOEKSTA Harman, a apporté 5 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 5/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur JACOBY Daniel, a apporté 4 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 4/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur KAYSER Joël, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MOUSEL Edouard, a apporté 5 modules photovoltaïques BOSCH 250W Y avec système de montage, 5/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur PHILIPPE Roland, a apporté 5 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 5/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur SCHOUBBEN Xavier, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur THILTGES Michel, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur THILTGES Guy, a apporté 5 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 5/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur TRINIANE Francis, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WANTZ Gilbert, a apporté 4 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 4/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WELTER Jerry, a apporté 5 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 5/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WINKIN Fernand, a apporté 4 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 4/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ZAHLES Patrick, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ZIMMER Albert, a apporté 6 modules photovoltaïques BOSCH 250W avec système de montage, 6/108^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et Pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur BRAUN Camille, 6 parts sociales

Monsieur ENGELDINGER Christian, 4 parts sociales

Monsieur FLAMMANG Pierre, 5 parts sociales

Monsieur GRAF Jean, 6 parts sociales

Monsieur HANSEN Alain, 8 parts sociales

Madame HANSEN Véronique, 6 parts sociales,

Monsieur HOEKSTA Harman, 5 parts sociales

Monsieur JACOBY Daniel, 4 parts sociales

Monsieur KAYSER Joël, 6 parts sociales

Monsieur MOUSEL Edouard, 5 parts sociales

Monsieur PHILIPPE Roland, 5 parts sociales

Monsieur SCHOUBBEN Xavier, 6 parts sociales

Monsieur THILTGES Michel, 6 parts sociales

Monsieur THILTGES Guy, 5 parts sociales

Monsieur TRINIANE Francis, 6 parts sociales

Monsieur WANTZ Gilbert, 4 parts sociales

Monsieur WELTER Jerry, 5 parts sociales

Monsieur WINKIN Fernand, 4 parts sociales

Monsieur ZAHLES Patrick, 6 parts sociales

Monsieur ZIMMER Albert, 6 parts sociales

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant VA du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

- En cas de partenariat légal c'est la "loi du 9 juillet 2004 relative aux effets Légaux de certains partenariats" qui est d'application.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Niederfeulen, le 20 novembre 2012.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A. avec siège Social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

Signatures

Référence de publication: 2013007508/180.

(130007482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Harvest Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 174.127.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Patrick JETZER, employé privé, né à Ougrée (Belgique) le 12 février 1963, demeurant professionnellement à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 décembre 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, Objet siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en informatique, l'achat et la vente de tout matériel de hard- et software, la consultance en organisation, en ISO9001 / ISO26000 ainsi que tous services dans le domaine de l'informatique et des réseaux d'information.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe et effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "HARVEST CONSULTING s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Wincrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Patrick JETZER, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Patrick JETZER, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 janvier 2013. Relation: CAP/2013/26. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 janvier 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013007511/132.

(130007404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.958.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of December,
before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEP Europe L.P., a limited partnership with registered address at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Island, registered under number 30707, acting through its general partner PEP Europe GP Limited with registered address at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman, represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 December 2012 (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder") being the Sole Shareholder of and holding all twelve thousand five hundred (12,500) class A shares and five thousand (5,000) class B shares in issue in JLP LUXCO S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated on 18 December 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 212 of 30 January 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 July 2011, by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 2666 of 3 November 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Approval of the repurchase of all five thousand (5,000) outstanding Class B Shares at the Cancellation Value Per Share (being the Total Cancellation Amount divided by the number of Class B Shares) pursuant to the articles of association of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class B Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; acknowledgement of the Available Amount of four million four hundred and sixty thousand and four hundred Euro (€4,460,400) and determination and approval of the Total Cancellation Amount of four million four hundred and sixty thousand and four hundred Euro (€4,460,400); acceptance of the repurchase of all Class B Shares by the Sole Shareholder; cancellation of all outstanding Class B Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (€5,000); approval of the payment in cash, in kind or by way of set off of the Cancellation Value Per Share of eight hundred and ninety-two Euro and eight cents (€892.08) to the Sole Shareholder as determined by the board;

2. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, to be read as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into a total of twelve thousand five hundred (12,500) Shares of Class A, each Class A Share with a nominal value of one euro (€ 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

3. Amendment of the articles of association of the Company in order to delete all references to "Class B".

The Sole Shareholder of the Company adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all five thousand (5,000) outstanding Class B Shares at the Cancellation Value Per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class B Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Total Available Amount of four million four hundred and sixty thousand and four hundred Euro (€4,460,400).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at four million four hundred and sixty thousand and four hundred Euro (€4,460,400) and the Cancellation Value Per Share of eight hundred and ninety-two Euro and eight cents (€892.08) and payment thereof in cash, in kind or by way of set off to the Sole Shareholder as determined by the board of managers.

The Sole Shareholder confirmed its acceptance of the repurchase of all Class B Shares at the Total Cancellation Amount.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all five thousand (5,000) Class B Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (€ 5,000) from its current amount of seventeen thousand and five hundred Euro (€ 17,500) to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth under item 2 of the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the articles of association of the Company in order to delete all references to "Class B".

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PEP Europe LP, une limited partnership ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104 Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 30707, agissant par son general partner PEP Europe GP Limited ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104 Iles Cayman, représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2012 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte) (l'«Associé Unique») étant l'Associé Unique détenant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A et cinq mille (5.000) parts sociales de classe B émises dans JLP LUXCO S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 18 décembre 2008 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 212 du 30 janvier 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 juillet 2011, par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié dans le Mémorial numéro 2666 du 3 novembre 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat de toutes des cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe B émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe B) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe B émises et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société; reconnaissance du Montant Disponible de quatre millions quatre cent soixante mille quatre cents Euros (4.460.400 €) et détermination et approbation du Montant Total d'Annulation de quatre millions quatre cent soixante mille quatre cents Euros (4.460.400 €); acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe B par l'Associé Unique; annulation de toutes les Parts Sociales de Classe B émises ainsi rachetées et diminution subséquente du capital social émis de la Société d'un montant total de cinq mille Euros (5.000 €); approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale de huit cent quatre-vingt-douze Euros et huit cents (€ 892.08) à l'Associé Unique en numéraire, en nature ou par compensation tel qu'il a été déterminé par le conseil de gérance;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société, afin qu'il se lise comme suit:

« 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en un total de dix-sept mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, chacune des Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts».

3. Modification des Statuts de la Société afin d'annuler toutes référence aux Parts Sociales «de Classe B».

L'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe B émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe B émises, et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société. L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation s'élevant à quatre millions quatre cent soixante mille quatre cents Euros (4.460.400 €) et la Valeur d'Annulation par Part Sociale de huit cent quatre-vingt-douze Euros et huit cents (€ 892.08) et paiement y relatif à l'Associé Unique en numéraire, en nature ou par compensation tel que déterminé par le conseil de gérance.

L'Associé Unique a confirmé son acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe B au Montant Total d'Annulation.

Sur ce, l'Associé Unique a décidé d'annuler toutes les cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe B rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille Euros (5.000 €) le portant ainsi de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Euros (17.500 €) à douze mille cinq cents Euros (12.500 €).

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société tel que fixé au point 2 de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier en outre les Statuts afin de supprimer toute référence à «Classe B».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent document a été faite à la comparante qui est connue du notaire par ses noms, prénoms, états civil et domicile, et ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62632. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006973/138.

(130008066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Jutland Retail, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 137.732.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "Jutland Retail", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 137.732, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, on the 26th of March 2008, published in the Mémorial C number 1115 of the 6th of May 2008. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Transfer the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.
- 3.- Postpose the end of the financial year from the 30th of November to 31st of December.
- 4.- Amend subsequently article 16 of the articles of incorporation.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the address of the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

Second resolution

The meeting resolves to postpone the closing date of the financial year from the 30th of November to the 31st of December and subsequently decides to amend article 16 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year."

Transitory provision

The financial year which started on 1st of December 2011 shall end on the 31st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the Director Bastow Charleton S.à r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 800.-. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Jutland Retail", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 137.732, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1115 du 6 mai 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3.- Postposément de la date de la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.
- 4.- Modification subséquente de l'article 16 des statuts.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que l'administrateur Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006965/131.

(130007075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.905.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and twelve on the twenty-ninth day of November

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 November 2012 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, by virtue of a proxy given.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four thousand US dollars (USD 154,000.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred fifty-one thousand six hundred US dollars (USD 1,751,600.-) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and one million seven hundred thirty-two thousand six hundred (1,732,600) MRPS up to an amount of one million nine hundred and five thousand six hundred US dollars (USD 1,905,600.-) by the issue of one hundred and fifty-four thousand (154,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription and Payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for one hundred and fifty-four thousand (154,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the total amount of fifteen million four hundred thousand US dollars (USD 15,400,000).

The total contribution of fifteen million four hundred thousand US dollars (USD 15,400,000) will be allocated as follows:

- one hundred and fifty-four thousand US dollars (USD 154,000) to the share capital account of the Company;
- fifteen million two hundred thirty thousand six hundred US dollars (USD 15,230,600) to the MRPS premium account of the Company; and
- fifteen thousand four hundred US dollars (USD 15,400) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one million nine hundred and five thousand six hundred US dollars (USD 1,905,600.-), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and one million eight hundred and eighty-six thousand six hundred (1,886,600) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 5,400.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendundzwölf, den neunundzwanzigsten November,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg,

ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Constellation Software (Luxemburg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d' Esch, L-1471 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die "Gesellschaft"), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars am 13. November 2012 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, gemäß einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die/ den für die Erschienene Bevollmächtigte(n) der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von ein hundert vierundfünfzigtausend US Dollar (USD 154.000,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit einer Million siebenhunderteinundfünfzig tausend sechs hundert US Dollar (USD 1.751.600,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und einer Million siebenhundertzweiunddreissig tausend sechs hundert (1.732.600) MRPS auf eine Million neunhundertundfünf tausend sechshundert US Dollar (USD 1.905.600,-) durch die Ausgabe von einhundert vierundfünfzigtausend (154.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, einhundert vierundfünfzigtausend (154.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Geldeinlage in Höhe von fünfzehn Millionen vierhunderttausend US Dollar (USD 15.400.000,-).

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von fünfzehn Millionen vierhunderttausend US Dollar (USD 15.400.000,-) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) einhundert vierundfünfzigtausend US Dollar (USD 154.000,-) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) fünfzehn Millionen zweihundertdreissigtausend sechshundert US Dollar (USD 15.230.600,-) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und
- (iii) fünfzehntausend vierhundert US Dollar (USD 15.400,-) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Das Bestehen und der Wert der Geldeinlage wurden jeweils dem unterzeichnenden Notar dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million neunhundertundfünftausend sechshundert US Dollar (USD 1.905.600,-) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und einer Million achthundertsechszigtausend sechshundert (1.886.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen."

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxembourg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 5.400,-.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WITTEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57820. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 14. Januar 2013.

Référence de publication: 2013007633/139.

(130008697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013013208/10.

(130014765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Narina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013207/10.

(130015219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.
Référence de publication: 2013013202/10.
(130015429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.386.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi
- John Sutherland
- Michael Anthony Ussher

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en œuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013013225/24.

(130015090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

PLF Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.828.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013257/10.

(130014928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lion Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.712.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65792 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013141/10.

(130015005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lana Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013134/10.

(130014827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lumédia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 83.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013013158/11.

(130015117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lumine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.122.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 19 novembre 2012 que Monsieur Gabriele BROGGINI a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013161/13.

(130015659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

M&M Invest Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 163.551.

Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21 décembre 2012

Par décision des associés de la société FIDUCIAIRE BKML SARL, ayant son siège social au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 114.453, agent domiciliataire de M&M INVEST HOLDING SA, nous informons, par la présente, de la résiliation de la convention de domiciliation avec la société M&M INVEST HOLDING SA, avec effet au 31/12/2011.

Par conséquent, M&M INVEST HOLDING SA, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 163551, n'a plus son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BOKOMBA Kassa-Kassa

Expert-Comptable, Gérant de FIDUCIAIRE BKML SARL

Référence de publication: 2013013165/18.

(130015581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.
